

« A.K.D-ME »
SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100,00 €
Siège social : 1 PLACE PAUL VERLAINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
R.C.S. de NANTERRE 939 601 076

Procès-Verbal en date du 01 janvier 2026

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES
--

Le jeudi un janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures,

L'actionnaire unique de la société A.K.D-ME s'est réuni en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 1 PLACE PAUL VERLAINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par DERGUINI Akema présidente de la société.

Décisions

DECISION N°1

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Madame DERGUINI Akema de ses fonctions de présidente, avec effet à compter de ce jour.

Il lui donne quitus entier et définitif pour l'ensemble des actes accomplis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Il est pris acte par l'actionnaire unique du transfert du siège social de la société situé initialement au 1 PLACE PAUL VERLAINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 1 Pl. Jean Giraudoux 94000 Créteil, France.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Acceptation de la cession de 100 actions entre DERGUINI Akema et BELARBI Amine.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Est nommé président pour une durée indéterminée à compter de ce jour *Monsieur BELARBI Amine né le 14 août 2002 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE de nationalité Française, demeurant au 6 Rue de la Fosse Rouge 94370 Sucy-en-Brie,*

Ce dernier déclare accepter la fonction de président

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°5

L'actionnaire unique prend acte de changer la dénomination sociale par : 1 Formation, 1 Métier

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°6

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°7

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à BELARBI Amine, président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à BOULOGNE-BILLANCOURT
Le 01 janvier 2026



Identité de l'ancienne Présidente :

Madame DERGUINI Akema
Née le 12 mars 1972 à Créteil (94)
De nationalité Française
Domiciliée au 45B Rue de Paris 94470 Boissy-Saint-Léger

Signature :

Akema DERGUINI

✓ Certifié par  yousign